

Maintenance des véhicules automobiles

III Quelles formations aux CFA de la Chambre de Métiers des Côtes d'Armor ?

Nom de la formation	Type d'entreprise	Origine scolaire	Site de formation	Niveau de diplôme
CAP Maintenance des Véhicules (MV) Option A - VP - 2 ans 2 semaines entreprise / 1 semaine CFA	<ul style="list-style-type: none"> Garage Concession automobile Service techniques de collectivité 	<ul style="list-style-type: none"> 3^e Dima 2^{de} 	Ploufragan	5
Bac pro Maintenance des Véhicules Option Véhicules Particuliers - 3 ans Seconde : 3 semaines entreprise / 1 semaine CFA Première et Terminale : 2 semaines entreprise / 2 semaines CFA	<ul style="list-style-type: none"> Garage Concession automobile Service techniques de collectivité 	<ul style="list-style-type: none"> 3^e Dima 2^{de} CAP MVA Option VP 	Ploufragan	4
MC Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile (MSEA) - 1 an 2 semaines entreprise / 1 semaine CFA	<ul style="list-style-type: none"> Garage Concession automobile Services techniques de collectivité 	CAP MVA Option VP	Ploufragan	5
BTS Maintenance des Véhicules ① Option Véhicules Particuliers - 2 ans 2 semaines entreprise / 2 semaines CFA	Garage ou concession bénéficiant d'un atelier mécanique	Bac pro MVA Option VP	Ploufragan	3
Licence pro OMSA (Organisation et management des services de l'automobile) Option systèmes pluri-techniques ② - 1 an 17 semaines de cours au CFA	Succursale ou concession bénéficiant d'un atelier mécanique et de carrosserie peinture. Les centres VHU	<ul style="list-style-type: none"> Préconisé : BTS Après-vente automobile Diplômes de niveau BAC + 2 (BTS, DUT...) 	Ploufragan	2

① Inscription sur APB. ② Inscription sur : <https://candidatures.u-pem.fr>

III Quelles sont les conditions pour entrer en apprentissage ?

Avoir entre 15 et 25 ans inclus

- Au lendemain des 15 ans et sous réserve que la classe de 3^e ait été effectuée en totalité.
- A partir de 16 ans et jusqu'à la veille des 26 ans. Plus de 26 ans, nous consulter.
- Vous aurez 15 ans entre le 1er septembre et le 31 décembre, nous consulter.

Trouver un maître d'apprentissage

Par des candidatures spontanées auprès des entreprises, en effectuant des stages découverte, en consultant les offres sur le site de Bretagne Alternance (www.bretagne-alternance.com) et en y déposant son CV...

Candidater à l'ISTA

- Télécharger notre dossier de candidature sur le site www.cfa-cotesdarmor.fr ou la retirer au CFA.
- La compléter **avec/ou sans votre futur employeur** et la transmettre à l'ISTA. Cette fiche permet de pré-inscrire le jeune dans une de nos sections. Les fiches de candidature sont traitées par ordre d'arrivée.

Demander un contrat d'apprentissage

C'est à l'employeur de faire la demande du contrat dès le mois de mai auprès du service Apprentissage de la Chambre Consulaire dont il dépend.



Lorsque le contrat d'apprentissage est signé et renvoyé au CFA, l'inscription est définitive et officielle.

TOUT SAVOIR sur l'apprentissage



III Signature du contrat

Le contrat d'apprentissage peut être signé entre le 1^{er} juillet et le 30 novembre.

III Période d'essai

Période d'une durée de 45 jours consécutifs ou non en entreprise, durant laquelle le contrat peut être rompu par l'une ou l'autre des parties. Au-delà, la rupture du contrat ne sera possible qu'après l'accord des deux parties: l'employeur et l'apprenti-e (ainsi que les représentants légaux pour les mineurs).

III Congés

Le contrat d'apprentissage donne droit à 5 semaines de congés payés par année complète travaillée.

III Quelle rémunération* pour un contrat d'apprentissage ?

CAP, Bac pro, BTS, Licence pro	Moins de 18 ans	18-20 ans	21 ans et plus**
1 ^{re} année	25 % du Smic	41 % du Smic	53 % du Smic
2 ^e année	37 % du Smic	49 % du Smic	61 % du Smic
3 ^e année	53 % du Smic	65 % du Smic	78 % du Smic

* Sous réserve de la Convention collective de l'entreprise. **SMC (Salaire Minimum Conventionnel) si plus favorable que le Smic.
Pour les autres formations (CQP): nous consulter.

III Quelles aides pour les entreprises ?

Toutes les informations sur le site www.region-bretagne.com

III Quelles aides pour les apprentis ?

Elles sont versées par la Région Bretagne

- **Aide au Premier équipement professionnel** CAP/MC/Bac pro: 100 €
- **Aide Argoat 2016** (Hébergement, Restauration et Transport)

	Moins de 18 ans	18-20 ans	21 ans et plus
Niveau 2: Licence	800 €	450 €	400 €
Niveau 3: BTS			
Niveau 4: Bac pro			
Niveau 5: CAP et MC			

ISTA
02 96 76 27 00 - 02 96 76 27 36
secretariat.ista@cma22.fr
cfa-cotesdarmor.fr

